

L'ÉCHO DES CAZELLES

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 30

LE MOT DU MAIRE



Il y a un peu plus d'un an, nous vous présentions notre projet municipal et ses principales orientations. Au fil des parutions de l'Écho des Cazelles, vous avez été tenus informés de leur état d'avancement ou des problèmes à régler pour leur mise en œuvre. Ce sera encore le cas dans ce numéro de printemps. Les réalisations les plus visibles concernent la sécurité de nos voies communales, mais les réflexions et le travail ne sont pas terminés sur ce sujet qui vous tient à cœur, très légitimement, si j'en crois les échanges que j'ai pu avoir avec beaucoup d'entre vous.

Dans le cadre du budget 2021, discuté lors du Conseil municipal du 9 avril, nous comptons poursuivre les efforts d'économies d'énergie avec les travaux de la Salle des fêtes, le changement des volets du bâtiment de la Mairie et l'aménagement du cimetière du Cayrou.

Au-delà de ces investissements très nécessaires et profitant de la relance des dossiers « Plan d'Aménagement et de Développement Durable » et « Plan Local d'Urbanisme intercommunal » par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, nous voudrions également que la réflexion progresse sur l'avenir que nous souhaitons pour Lugagnac.

Quelles devront être nos priorités dans un environnement réglementaire parfois contraignant et compte-tenu des compétences qui nous restent ? Sur quoi pouvons-nous agir par nous-mêmes au bénéfice des habitants et résidents ? Quel développement cohérent et bénéfique pour la commune ?

Au-delà de l'indispensable gestion du quotidien, nous consacrerons du temps à échanger entre nous et avec vous tous sur ces questions.





Mais réfléchir de façon globale ne doit pas nous freiner sur les engagements pris lors de la campagne des municipales pour maintenir et améliorer la qualité de notre cadre de vie. Nous porterons une grande attention à la restauration, la mise en valeur du petit patrimoine et à l'aménagement de la place Louis Malle.

Ce sera notre chantier, que j'espère commun, de ces prochains mois.

Nous espérons que ce nouveau bulletin saura vous plaire. Découvrez dans vos pages de jeux un concours destiné aux habitants du village, qui fait appel à votre connaissance de notre petit patrimoine et de quelques-unes de nos curiosités.

Le Maire
François Reymann

SOMMAIRE

	Pages
E dito	1
S ommaire	2
 VIE MUNICIPALE	
I nformations municipales	3 à 5
T ravaux	5
S olidarité	6
V os élus vous représentent	6
P rocès-verbaux des conseils municipaux	7 à 11
L e village rend hommage à Chantal Cartet	11
 INFORMATIONS DIVERSES	12/13
 LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine	
D u côté des Amis de Lugagnac	14
N os artistes ont du talent	14/15
L a balade du zoologue	15/16
D e bouche à oreille : une histoire d'abeilles	16
E n savoir plus sur Lugagnac : le comboulou	17
 LES PAGES RECREATIVES	
L e clin d'oeil de Maxime	18
V os pages de jeux	18 à 20
C oncours de printemps	20



Informations municipales

Radars : pendant plusieurs mois nous vous avons informés de ce projet qui vient de prendre forme avec l'installation des trois radars, à l'entrée du village sur la route de la Capelette, au carrefour du chemin des Adrets et de la route du Barry et enfin route des Serres.

Une partie de l'équipe municipale s'est mobilisée pour la pose de ces équipements, malgré les vicissitudes d'une météo parfois capricieuse.

Un chantier en trois étapes. Il a d'abord fallu creuser, et creuser à Lugagnac, n'est pas une mince affaire !



puis, après que les fondations aient séché, ce fut l'installation des mâts



et enfin, la pose des panneaux



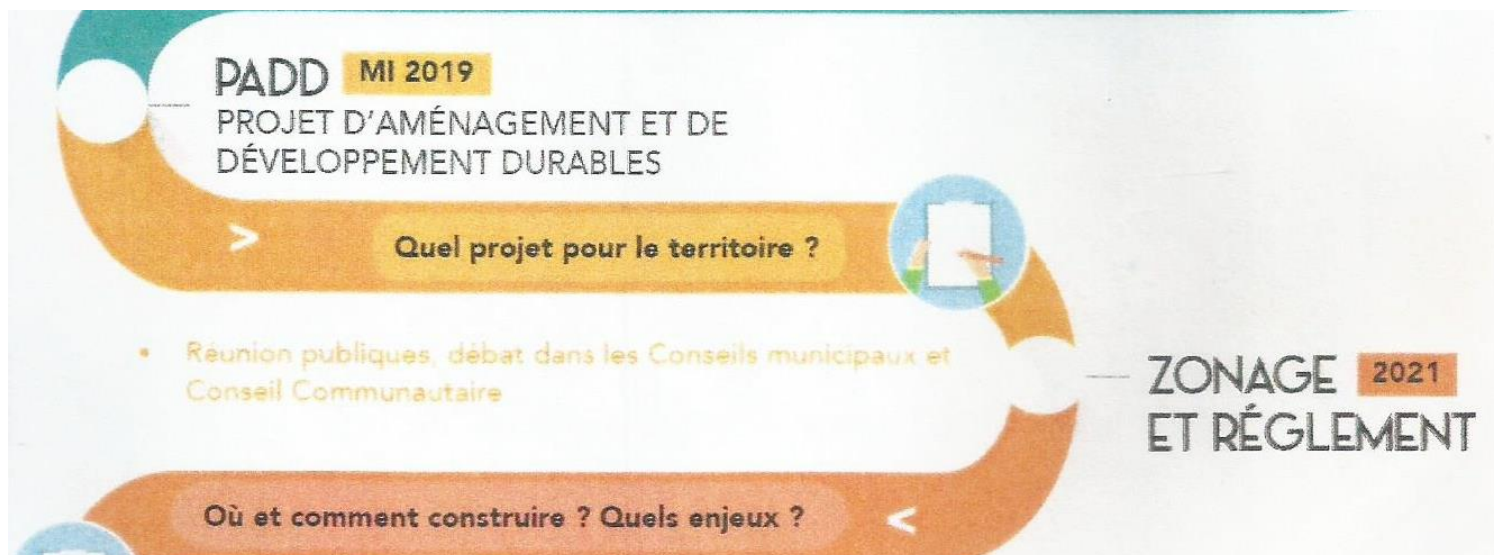
Nous espérons que ce dispositif, qui répond à vos souhaits de sécurisation de certains passages du village, saura efficacement inciter certains conducteurs à une plus grande prudence dans la traversée de Lugagnac.



Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

Vous avez reçu le Communautaire n°25 (hiver 2021), journal d'information de la Communauté de Communes, dans lequel le sujet du PLUi est très largement traité.

Etape actuelle sur schéma ci-dessous : Extrait d'une partie du document de présentation du Communautaire



La phase de diagnostic du territoire est terminée et celle du PADD va se dérouler sur l'année 2021.

Les enjeux sont importants puisqu'il va notamment s'agir de déterminer, pour les années futures, le zonage des territoires qui pourront être retenus comme étant constructibles.

Important : le futur PLUi se substituera à la Carte Communale.

Dans un objectif d'échanges et de concertation une première séance s'est tenue le 4 mars en visioconférence, regroupant des conseillers municipaux de Limogne, Varaire et Lugagnac. Elle était animée par des représentants de la Communauté de Communes et le Cabinet Conseil qui accompagne le projet.

Toutes les communes de la Communauté de Communes de Lalbenque-Limogne se sont réunies, par petits groupes, afin de pouvoir exprimer leurs avis, accords, questions, divergences.

A la suite de cette réunion, le Conseil Municipal a échangé, lors de sa séance du 12 mars, autour du projet. Vous trouverez le contenu de ces échanges dans le compte-rendu affiché en Mairie et diffusé sur Panneau Pocket.

Vous pouvez exprimer vos souhaits, notamment pour des terrains bâtis ou non que vous souhaiteriez voir rendre aménageables ou constructibles, en précisant votre demande sur le Registre d'Enquête Publique qui est à votre disposition en Mairie.

Volets du bâtiment de la Mairie (locaux municipaux et logement) : ces volets, vétustes, présentent un réel danger, tant au niveau de la sécurité des biens car plusieurs volets ne ferment plus, que de la sécurité des personnes (certains volets se défont, risquant de blesser quelqu'un en chutant). Ces travaux sont inscrits au budget 2021.

Cimetières : Les concessions sont désormais ouvertes. Pour toute information vous pouvez vous adresser au secrétariat de la Mairie.

Nous vous rappelons que le Règlement Intérieur est consultable à la Mairie et sur le panneau à l'entrée du cimetière ancien.

Afin de distinguer les deux cimetières, le Conseil Municipal a fait le choix de les nommer **Cimetière de l'Eglise** et **Cimetière du Cayrou**. L'aménagement du cimetière du Cayrou va débuter prochainement. Si vous souhaitez apporter votre aide, vous êtes le bienvenu, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie.

Travaux dans la Salle des Fêtes : Nous sommes en attente des réponses pour les subventions présentées auprès de différents organismes en vue de l'aménagement d'un nouveau mode de chauffage (pompe à chaleur air/air) et du changement des huisseries.



La Fête du Pâturage est organisée par l'Association Foncière Pastorale Libre de Crégols-Lugagnac et l'association des éleveurs de l'AFP Les Caussignols, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

Une journée passionnante s'annonce, avec de nombreuses activités.

Au programme, après le lancement de la fête :

- atelier cuisson du pain pour le marché de la fin d'après midi
- balade de 6 km avec les brebis qui rejoignent leurs parcs d'été (boucle de 6 km)
- animation plantes et cailloux autour de la biodiversité des pelouses sèches (dès 3 ans en famille)
- conférence autour de la relation de l'éleveur aux brebis, retours d'enquêtes auprès d'une vingtaine d'éleveurs à la retraite et en activité
- soirée festive ; petit marché des producteurs et artisans des deux communes et alentours avec restauration sur place, animée par le groupe « Un Pas de Côté »
- bal dansant traditionnel avec le groupe de musique « Les Brebis égarées ».

Egalement, sur place, tout l'après-midi : une buvette, des expositions, des animations diverses (pompiers, boulanger)...

L'évènement sera organisé sous réserve que le contexte sanitaire et la réglementation nationale le permettent.



Travaux

- Goudronnage du chemin des Iris et du chemin des Adrets : prévus en principe dans le courant du mois de mai (travaux à la charge de la SAUR)	A planifier
- Marquage au sol du parking de l'Eglise	A planifier
- Grillage autour du cimetière du Cayrou	Terminés
- Entretien des tables et bancs de pique-nique	



Solidarité

Journée citoyenne :

Il s'agira de sécuriser une partie du chemin des puits, l'un des puits s'étant effondré. Elle sera programmée dès que les conditions sanitaires le permettront.

Vous serez informés au moyen d'une information remise dans votre boîte à lettres.

Actions collectives :

Ramona : l'action collective a été un succès l'an dernier. Elle est renouvelée en 2021.



- Le secrétariat de Monsieur THEIL contactera courant juin chaque personne qui a fait appel à ses services l'an dernier pour proposer un rendez-vous.
- Pour ceux d'entre vous qui souhaiteraient s'inscrire pour la première fois, il suffit de noter votre nom **avant la fin du mois de mai** sur la liste affichée en Mairie.

Les interventions auront lieu dans le courant du mois d'août.

Les tarifs préférentiels pratiqués par Monsieur THEIL pour les habitants de Lugagnac seront les mêmes qu'en 2020 :

- Entretien de chaudière au fioul ou au gaz 90 € TTC (au lieu de 100 €)
- Ramonage d'insert ou de foyer tubé 50 € TTC (au lieu de 60 €)
- Ramonage d'insert ou de foyer non tubé 70 € TTC (au lieu de 80 €)

Pour toute question technique, vous pouvez contacter directement Kevin THEIL au **06 45 89 29 79**

Vidange des fosses septiques : une première intervention groupée a eu lieu le 1^{er} avril chez les cinq personnes inscrites. Si nécessaire, une seconde opération sera menée au cours du deuxième semestre. Vous pouvez vous inscrire en Mairie.

VOS ELUS VOUS REPRESENTENT (1er trimestre 2021)

ELU	Communauté de Communes			PNR	AMF	AFP	Ecoles	FDEL	MARPA	SESEL	SICTOM	SDAIL	SIFA
	Bureau	Conseil	Commissions										
F. Reymann		1	1	2								1	
N. Devimes			1								2		1
P. Ramond						1						1	
Y. Montagné			1							1	1		
C. Morin			2										
J.F. Vignes							2						
S. Walter			1										
N. Flaconèche			1										

PNR : Parc Naturel Régional des Causses du Quercy / **AMF** : Association des Maires de France / **AFP** : Association Foncière Pastorale / **FDEL** : Fédération Départementale d'Electricité du Lot / **MARPA** : Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées / **SESEL** : Syndicat des Eaux du Sud Est du Lot / **SICTOM** : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères / **SIFA** : Fourrière / **SDAIL** : Syndical Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot.



Procès -Verbal Réunion du 11 décembre 2020

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNE, Vincent LAGARRIGUE, Sophie WALTER, Norbert FLACONECHE, Jean-François VIGNES.

Présents en visioconférence : Catherine MORIN, Gyl CRAYSSAC, Laurence MARY.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00.

Monsieur Jean-François VIGNES est nommé secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-verbal de la séance du 13/11/2020

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Travaux salle polyvalente : choix des devis pour la rénovation énergétique (dossier DETR)

Le devis demandé à l'entreprise de menuiserie PONS n'est pas arrivé, donc le choix n'est pas possible. Heureusement, compte tenu de la situation sanitaire le délai pour le dépôt des dossiers de demande de la DETR en Préfecture est reportée au 18 janvier 2021.

III. Choix de l'emplacement des radars pédagogiques

Plusieurs emplacements ont été proposés pour les 3 radars pédagogiques qui vont être posés sur les différents accès au village. Après une discussion sur les avantages et inconvénients de chaque position le Conseil Municipal a décidé de placer :

- celui de la route des Serres dans le sens de l'entrée dans le village quelques dizaines de mètres après le panneau d'agglomération ;
- celui de la route de la Capelette dans le sens de l'entrée dans le village avant l'intersection avec le chemin des Iris ;
- celui de la route du Barry dans le sens de la sortie du village avant l'intersection avec le chemin des Adrets.

IV. Délibérations

IV-1 Délibération pour la dématérialisation des actes.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise en juin pour confier au CDG 46 la dématérialisation des actes, mais celle-ci n'avait pas encore été mise en œuvre. Suite au renouvellement du matériel informatique et des logiciels de gestion communale réalisé avec le concours de la société INDY il semble plus judicieux de confier à celle-ci la gestion de la transmission dématérialisée des actes.

La délibération proposée dans ce sens est adoptée à l'unanimité.

IV-2 Délibération pour passer une convention avec la FDEL.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour le projet d'enfouissement des réseaux, la gestion de l'éclairage public par la FDEL permettrait de prétendre à une subvention importante pour la pose des candélabres, rendue indispensable suite à la suppression des poteaux qui servent actuellement de support à l'éclairage. Pour que la FDEL gère l'éclairage de la commune elle doit commencer par faire un audit de l'existant qui est un préalable à ce transfert de compétence.

La délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

V. Informations diverses

V-1 : Avancement des travaux.

Les travaux effectués par la SAUR chemin des Adrets et chemin des Iris ne sont pas encore terminés, des difficultés ont été rencontrées pour creuser les tranchées.

Les travaux de réfection des contreforts de l'église ont été terminés par l'entreprise de Monsieur Singlande qui a profité d'être sur place pour revoir l'étanchéité de la cheminée du « presbytère ».

Pour permettre l'utilisation du nouveau cimetière il faut que la castine soit étalée sur les allées et que le grillage soit posé à l'extrémité du cimetière. L'entrepreneur responsable des travaux a été relancé et a repris récemment le travail, mais la pluie ne lui simplifie pas la tâche.

V-2 : Cadeaux de Noël des anciens.

Comme chaque année, une distribution de colis pour les fêtes de fin d'année est organisée pour les anciens de la commune. Les dispositions sont prises pour que celle-ci ait lieu dans la matinée du samedi 19 décembre.

V-3 : Lecteur puce I-CAD (animaux de compagnie)

Suite à la participation de la commune à une enquête sur la gestion des animaux celle-ci a reçu en dotation un lecteur de puce I-CAD ce qui permet de relever le numéro de la puce portée par un chien ou un chat et donc d'identifier le propriétaire de l'animal en se connectant à la base nationale I-CAD.

V-4 : Fermeture de la Mairie pour les fêtes de fin d'année. Le secrétariat sera fermé du 22 au 31 décembre mais une permanence des élus aura lieu les 22 et 29 décembre de 10h à 12h.

V-5 : Enlèvement des ordures ménagères routes des Serres.

Monsieur FLACONECHE signale que l'augmentation du nombre d'habitations route des Serres entraîne une saturation rapide des containers qui y sont placés. Une demande sera faite pour doubler les containers existants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le vendredi 8 janvier à 18h00 en Mairie.

Procès -Verbal Réunion du 08 janvier 2021

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Vincent LAGARRIGUE, Jean-François VIGNES, Norbert FLACONECHE, Sophie WALTER.

Présents en visio conférence : Yannick MONTAGNE, Laurence MARY.

Absents excusés :

Gyl CRAYSSAC, ayant donné pouvoir à Jean-François VIGNES,

Catherine MORIN, ayant donné pouvoir à Sophie WALTER.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00.

Madame Sophie WALTER est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11/12/2020

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II-1 Délibération sur le choix des devis pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente (Dossier DETR).

Concernant la salle polyvalente : deux devis présentés pour des huisseries en bois et un devis pour des huisseries en PVC.

Monsieur le Maire rappelle que le premier devis demandé à l'entreprise de menuiserie COURREGÉ pour des huisseries en bois se montait à : 16 372,62 € TTC.

A la demande du Conseil Municipal, l'entreprise ALU46 a établi d'autres devis : un premier pour des huisseries en bois qui s'élève à 17 058,65 €. Un second pour des huisseries en PVC qui s'élève à 15 962,93 €.

Le diagnostic de performance énergétique ayant été établi sur la base de menuiseries en bois et l'écart entre le bois et le PVC étant minime, le Conseil Municipal décide de monter le dossier DETR, qui doit être déposé avant le 15 janvier, avec l'entreprise COURREGÉ pour des huisseries en bois (comme celles déjà installées à la Mairie). Il est décidé cependant de demander un autre devis à l'entreprise COURREGÉ avec des huisseries en PVC. S'il s'avère plus intéressant, il sera toujours temps de faire la modification par la suite.

Pour le chauffage, Monsieur le Maire présente les deux devis de l'entreprise MERCADIER :

Pompe à chaleur air/air : 13 927,20 € TTC

Pompe à chaleur air/eau : 41 804,40 € TTC

Le diagnostic de performance énergétique ayant été établi sur la base d'une pompe à chaleur air/air, et celle-ci étant moins onéreuse, le Conseil Municipal décide de monter le dossier DETR avec le devis de l'entreprise MERCADIER pour une pompe à chaleur air/air.


Concernant les deux portes de la Mairie (accès logement et bureau du Maire) :

Devis COURREGÉ (huisserie en bois) : 3309,58 € TTC

Devis ALU46 (huisserie en bois) : 4765,44 € TTC

Le Conseil Municipal décide de monter le dossier DETR avec l'entreprise COURREGÉ, moins chère.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec le changement des huisseries et la pompe à chaleur air/air, l'économie d'énergie annoncée devrait être de 50%.



Il rappelle que le dossier DETR doit être déposé avant le 15 janvier 2021. Il s'agit d'une demande de subvention de la Préfecture d'environ 30%. Dans le cadre du « Plan de relance », on pourra peut-être obtenir plus. Il n'y aura pas de subvention de la Région car seules les rénovations de logements sont éligibles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-2 Délibération : SIFA – Demande d'adhésion de la commune de POMAREDE

Monsieur le Maire rappelle que toute nouvelle commune souhaitant adhérer au SIFA (Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale) doit faire valider sa demande par les communes déjà adhérentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Informations et discussions

III-1 Collecteurs de verre :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé au SYDED pour demander les modalités de remplacement des deux containers.

III-2 Arrêté municipal :

Un arrêté de police du Maire sera pris pour limiter le tonnage à 3.5 tonnes (sauf desserte locale) dans le chemin des Iris. Cet arrêté global reprendra en plus du chemin des Iris, le chemin des Adrets et la rue du Moulin, déjà interdits aux 3.5 tonnes. De nouveaux panneaux « sauf desserte locale » seront ajoutés.

III-3 Place de parking devant la Mairie :

Cet emplacement créé à l'origine pour le stationnement des personnes à mobilité réduite n'a jamais été matérialisé. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui redonner sa vocation première de place de parking handicapé. Un arrêté de police du Maire sera pris en ce sens et les aménagements nécessaires commandés (panneaux, marquage au sol).

III-4 Sollicitation du PNR pour candidatures à 4 commissions :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy pour les commissions suivantes :

- Environnement et énergie
- Economie
- Vie des territoires
- Aménagement, urbanisme et paysage

Monsieur le Maire étant déjà membre du Bureau exécutif, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas candidater pour ces commissions.

III- 5 Les Essentiels du Parc

Monsieur le Maire transmettra aux membres du Conseil Municipal « Les essentiels du Parc », documents rédigés suite aux réunions du Bureau exécutif, sans attendre leur validation par le Conseil syndical.

III-6 Villages A-venir

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet « Villages A-venir », un nouveau dispositif émanant du Département, visant à revitaliser les centres-bourgs (conseils et accompagnement pour la rénovation de bâtis, la création de lieux de convivialité...). Les communes intéressées devront constituer un dossier de candidature et quatre d'entre elles seront sélectionnées.

IV – Questions diverses

IV-1 Déchets sur une parcelle

Il est signalé qu'un certain nombre de déchets sont accumulés sur un terrain de la commune. La mairie va contacter le propriétaire pour suite à donner.

IV-2 Sculpture de Serge Rames

Suite au décès de Serge Rames, sculpteur à Lugagnac, ses héritiers ont souhaité faire don d'une de ses sculptures à la commune. Les membres du Conseil adhèrent à ce projet et étudieront un emplacement adéquat pour son installation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le 05 février 2021 à 18h00 en Mairie.

Procès -Verbal Réunion du 12 février 2021

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNE, Vincent LAGARRIGUE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Norbert FLACONECHE, Gyl CRAYSSAC.

Absents excusés : Sophie WALTER a donné pouvoir à Gyl CRAYSSAC

Laurence MARY a donné pouvoir à Catherine MORIN

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 janvier 2021:

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II-1 : Délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2020 :

Les règles de la comptabilité publique dissocient les rôles de l'ordonnateur (Maire) et du comptable (Trésor public).

Le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur qui rassemble toutes les recettes et les dépenses de la commune.

Le compte de gestion répertorie toutes les opérations réalisées par le comptable à la demande et pour le compte de l'ordonnateur.

Les deux documents doivent être sincères et concordants et validés par le Conseil Municipal.

Les comptes 2020 sont présentés et expliqués, leur synthèse s'établit comme suit :

A) Pour la section fonctionnement :

- dépenses : 84 572,40 euros

- recettes : 108 209,88 euros

- résultat : 23 637,48 euros

- résultat net (incluant le report 2019 de 12 176.40 euros) : 35 813,88 euros

B) Pour la section investissement :

- dépenses : 90 263,15 euros

- recettes : 77 262,92 euros

- résultat : -13 000,23 euros

- résultat net (incluant le report 2019 de 13 999,80 euros) : 999,57 euros

Les membres du Conseil Municipal examinent ensuite le compte de gestion fourni par la Trésorerie et constatent sa concordance avec ces résultats.

Pour le vote de cette délibération, le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Délibération approuvée à l'unanimité des votants (soit 10 voix).

II-2 : Délibération relative à l'affectation des résultats :

Cette décision consiste à affecter le résultat de l'exercice 2020 au budget 2021 en tenant compte des recettes à percevoir (12 340 euros de l'État et de la Région) et des factures à régler (30 208 euros à l'achèvement du cimetière nouveau).

Le solde des restes à réaliser est donc de : - 17 868 euros. Après reprise du résultat de la section investissement (999,57 euros), le besoin de financement est de 16 868,43 euros.

Ce montant fera l'objet d'un transfert depuis la section de fonctionnement. Le solde, soit 18 945,45 euros, (35 813,88 – 16 868,43) sera affecté à la section fonctionnement du budget 2021, qui sera discuté et voté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Délibération approuvée à l'unanimité.

III – Informations et questions diverses :

III-1 : Information sur le PADD

Une réunion de présentation et de débat autour du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est prévue le 4 mars 2021 à Varaire pour les élus des communes de Limogne-en-Quercy, Lugagnac et Varaire. Le cabinet conseil qui a encadré son élaboration et les personnes suivant le dossier à la CCPLL y participeront, autour de Matthieu Gaillard, vice-président en charge.

Le PADD déterminera les orientations générales de la Communauté de communes pour sa politique d'aménagement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, etc. Il sera notamment le socle du Plan



local d'urbanisme intercommunal (PLUi) destiné à se substituer à notre actuelle Carte communale, qui définit notamment les zones constructibles.

Ces questions feront l'objet dans les mois à venir de réunions techniques et de débats au sein des Conseils Municipaux.

III-2: Volets de tout le bâtiment de la Mairie

Ces huisseries sont en mauvais état et nécessitent soit d'être remises en état soit changées. Des devis vont être demandés.

III-3 : Enfouissement des réseaux

Le dossier est toujours à l'étude en vue de faire un nouveau point sur les subventions pouvant concourir au financement du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **12 mars 2021** à 18h00 en Mairie.

Le village se souvient de Chantal Cartet

Le Conseil Municipal a souhaité rendre hommage à Chantal Cartet et a demandé à ses amis d'écrire quelques mots en souvenir de leur amitié.



Dès leur arrivée, Louis et Chantal prirent place au sein de l'association des « Amis de Lugagnac » et firent connaissance avec la plupart des habitants de la commune.

Tous deux participèrent activement aux différentes activités organisées.

Responsable de l'exposition des « talents », Chantal constitua un petit groupe ; et, dans les temps d'élaboration du projet, elle accueillait les idées de chacun. Ainsi le projet prenait forme avec rigueur, toujours en étroite concertation avec les participants qui, grâce à elle, préparaient avec entrain l'exposition.

Chez eux au Barry, elle proposa un atelier de peinture sur porcelaine. Expérience délicate pour nous les novices dans cet art qu'elle pratiquait talentueusement. Avec indulgence et précision, elle nous guidait. Nouvelle occasion de se rencontrer, bavarder, mieux se connaître. Ainsi d'ailleurs, au fil de nouveaux échanges, naquit par exemple le projet de remettre en service le four communal ou encore celui d'inviter qui voulait, durant l'hiver, à jouer, tricoter, bavarder, goûter et même conter quelque histoire pour le goûter de Noël. Souvenirs de moments joyeux

Chantal aimait créer des liens vivants où chacun/e pût dire son point de vue, qu'il s'agisse d'organiser une fête ou un débat politique. Elle suscitait volontiers le questionnement, capable elle-même de soutenir une éventuelle opposition avec tact et fermeté si c'était sa conviction.

Quant à Louis, il n'était jamais loin. Il ne manquait pas d'apparaître juste pour nous saluer, plaisanter un instant et repartir au jardin ou avec ses mules.

Mais très vite, trop vite, pour eux vint le temps de se rapprocher de leurs enfants.

Pour nous, de leur dire au revoir et aussi, aujourd'hui, celui de te dire adieu Chantal et merci du bonheur de t'avoir connue.

Au nom de ses amis/es : Yvette et Chantal



INFORMATIONS DIVERSES



Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne (CCPLL)

La boussole des jeunes :



La CCPLL a lancé une campagne de communication, relayant ainsi l'information sur ce nouvel outil mis en place par le Gouvernement et géré par la Mission Locale à destination des jeunes de 15-30 ans.

Le dispositif permet à ces jeunes de trouver **localement** le professionnel qui saura répondre à leurs problématiques personnelles et les aider à accéder aux services, dispositifs et aides auxquels ils ont droit dans les domaines de **l'emploi, du logement, de la santé**.

Le site pour en savoir plus : « boussole.jeunes.gouv.fr ». N'hésitez pas à le faire connaître dans votre entourage.

Soutenir la parentalité :



Vous êtes parent d'enfant(s) de moins de 18 ans, cette action vous est destinée.

Il s'agit de rassembler un groupe de parents résidant sur le territoire de la CCPLL pour mener une réflexion sur des actions et des services nouveaux, utiles aux familles. Par exemple : un atelier de massage pour les bébés, un débat sur une question d'éducation, des ateliers cuisine, un café parents...

Vous souhaitez participer ? Rendez-vous sur www.cc-lalbenque-limogne dans le bandeau d'actualité pour vous faire connaître ou contactez Stéphanie Jacquez, en charge de l'Action Sociale à la CCPLL, au 05 65 24 60 47.

Frelon asiatique :

ALLO FRELONS, en partenariat avec l'INRAE de Bordeaux et le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, participe à une action collective de lutte contre le frelon asiatique. Si vous repérez un nid, vous pouvez le signaler sur la page <https://allo-frelons.com/signaler-museum-national-histoire-naturelle>.

Comment le distinguer du frelon européen ? Ces photos devraient vous aider



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)



Nid Frelon asiatique



Nid frelon européen



Travaux de rénovation énergétique : un guichet unique à votre service



Jusqu'alors de nombreux services pouvaient être contactés pour s'informer avant d'engager des travaux, ce qui pouvait rendre la démarche compliquée.

Un guichet unique a été mis en place en janvier 2021, sous l'impulsion de la Région Occitanie. Il a pour vocation :

- d'accompagner les lotois, quels que soient leurs revenus,
- de faciliter leur parcours, de la conception à la réalisation de leurs travaux énergétiques (isolation de votre logement, installation de panneaux photovoltaïques, changement de chaudière, etc...),
- de les conseiller sur la nature des travaux et les aides financières possibles.

Le guichet Rénov'Occitanie Lot est piloté par le Département et s'appuie sur l'expertise des opérateurs lotois en matière d'habitat (ADIL, Quercy Energies, Soliha, CAUE).

Pour le contacter, un numéro vert unique (appel gratuit) : **0 800 08 02 46**

SEMBIUS, une nouvelle association sur notre territoire, ayant un projet de jardin partagé, café social et point relais producteur à Limogne-en-Quercy

(articlé rédigé par Agathe Thuillier)



Au printemps 2020, après un premier temps de sidération, nous sommes plusieurs citoyens, dont moi, Agathe Thuillier, de Lugagnac, à nous être retrouvés sur l'urgence d'initier collectivement un mouvement de transition écologique, énergétique, sociale et solidaire autour de chez nous, ici, sur notre beau territoire de l'ancien canton de Limogne-en-Quercy, dans la joie et la convivialité. L'importance du vivre-ensemble, de la solidarité, la nécessité de retrouver un minimum d'autonomie, de relocaliser nos activités et d'accéder plus facilement à

des denrées alimentaires produites à proximité de manière respectueuse de l'environnement et de notre santé ne s'étaient jamais faites autant sentir. Après avoir rassemblé nos idées et nos énergies, convaincus que chacun doit faire sa part, non pas seulement individuellement mais aussi collectivement, nous avons créé l'association à but non lucratif Sembius fin août 2020 dont l'ambition est de régénérer fraternité et lien à la nature.

Sembius signifie symbiose en occitan, ce que je ne vous apprendrais peut-être pas, choix de nom justifié par l'échelle locale du projet et par le sens même du mot symbiose, à savoir, pour les curieux, « association étroite de deux ou plusieurs organismes différents, mutuellement bénéfique, voire indispensable à leur survie », d'après le dictionnaire Larousse.

Bien que nous soyons tous concernés, nous ne sommes pas tous préoccupés par l'enjeu que représente la crise sociale, économique, climatique et environnementale de notre siècle. Notre problématique est donc de réussir à rassembler un maximum d'acteurs locaux autour de notre projet afin que les choses s'organisent et bougent significativement. En effet, les idées d'actions à mener ne manquent pas et nécessitent nombre de gens pour les mettre en œuvre.

Elles s'organisent à ce jour selon trois axes de développement d'un projet totalement bénévole baptisé L'Arbre AcadaBar : un jardin partagé, un point relais producteur et un café social, **pour lequel nous venons d'être l'un des lauréats d'un budget participatif de la région Occitanie, Vos solutions pour une alimentation durable.** Si vous souhaitez en savoir plus, apporter vos idées ou participer à la construction de ce beau projet collectif, n'hésitez pas à me contacter au **06 86 76 47 19**.

Pour ma part, je me ferai un plaisir de partager avec vous les avancées du projet et/ou un article à portée écologique dans les prochains numéros de *L'Echo des Cazelles*.



Du côté des Amis de Lugagnac

Les Amis de Lugagnac ne baissent pas les bras. Ils ont le plaisir de vous annoncer leur première manifestation de 2021, qui sera placée sous le double signe de l'art et de la chine, avec la réédition, cette année encore, **du vide-greniers et de l'exposition des Talents de Lugagnac**.

En espérant que la météo voudra bien se mettre au diapason, les deux manifestations se tiendront en extérieur, dans le strict respect des règles sanitaires, pour autant que la situation sanitaire le permette. Notez dès à présent la date dans votre agenda :

LE JEUDI 13 MAI

Nouveauté : vous pouvez vous inscrire par mail "comitedesfetes.lugagnac@orange.fr" ou par tél **07 49 10 42 09**.

A savoir : **l'inscription ne sera validée qu'après réception de votre paiement** (espèces ou chèque à l'ordre des Amis de Lugagnac) que vous devez envoyer **avant le 09 mai** à :

Amis de Lugagnac
Mairie
46260 LUGAGNAC



Nos artistes ont du talent (Texte de Gisèle Russeil)


Bienvenue chez Christian Baldy



Chez Christian, un savoir-faire vous attend. Oui, chez Christian Baldy. De jolis « paillassons » d'environ 20 centimètres de diamètre, soit des petites corbeilles fort plaisantes et utilisables de diverses façons, espèrent une visite. A l'origine, ces « choses » étaient utilisées pour façonner le pain que l'on allait glisser avec une pelle dans le four (comme lors des récentes « journées du pain », au Fournet).

Christian s'est lancé dans leur confection il y a environ trente ans. Il a aussi fait de belles bonbonnes pour contenir celles en verre destinées à être remplies d'eau de vie ; plusieurs dizaines d'entre elles ont été distribuées à des amis.

Actuellement le matériau utilisé est de la ficelle – et non de la paille -, parfois accompagnée de ronce. Fendues en quatre sur la longueur, bien lissées pour devenir souples et sans nœuds, les ronces deviennent marron en séchant ; cette couleur s'allie joliment avec le bleu des ficelles utilisées par Christian.



Voyons à présent comment il procède. Tout d'abord, il associe 35 brins de ficelle d'environ 2 mètres de long – il nomme « queue » cette longueur épaissie ; ensuite il forme avec cet assemblage un petit « rond » d'à peu près 3 cm de diamètre, qu'il entoure d'un cercle semblable. Pour « attacher » les deux, il les coud transversalement avec une longue aiguille de 15 cm en fer (voir photo numéro 1) ; pour ce faire, il doit piquer dans la masse des 35 brins, la traverser, en faire le tour avec le brin enfilé dans l'aiguille afin d'attacher la « queue ». Il recommence autant de fois que nécessaire en repiquant à l'orée du point suivant, de cercle en cercle jusqu'à ce que le fond du paillason ait le diamètre voulu.

Il procède de la même manière pour faire la partie verticale de la corbeille. A la base, il lui faut simplement poser la queue sur le bord – arrondi, bien sûr - extérieur du fond et non à côté.

Deux ou trois heures sont nécessaires pendant plusieurs soirées pour confectionner un paillason, dit Christian. Aujourd'hui, il sait que chacun d'eux peut être reconverti en corbeille à fruits, à tranches de pain, jeux de cartes, en cache-pot, vide-poche, objet décoratif etc...etc.

Alors n'hésitez pas : rendez visite à Christian pour admirer ses créations et éventuellement le voir à l'œuvre. Vous pourrez même lui passer une commande ou acheter un paillason ! Un agréable moment pour goûter les plaisirs de l'artisanat « fait maison ».



La balade du zoologue : L'abeille *Apis mellifera*

(article de Vincent Lagarrigue)

Il existe 30 000 espèces d'abeilles dans le monde dont 2 000 en Europe et 1 000 en France. Elles ont colonisé tous les continents sauf l'Antarctique. *Apis mellifera*, aussi appelée abeille européenne, est la plus connue de nos abeilles. Elle a de nombreuses « cousines » abeilles comme la Xylocope (ce très gros bourdon noir avec son vrombissement caractéristique qui est bien visible en période estivale sur les roses trémières le long des rues de notre village).

Un peu d'histoire :

Les plus anciens restes de cire sont issus d'Anatolie et remontent à 7 000 avant J.-C. Les premières représentations d'abeilles domestiquées datent du Haut Empire égyptien, 2400 ans avant notre ère. C'est à cette période que les hommes commencèrent à élever des abeilles chez « eux » avec différentes techniques. C'est seulement à partir des années 1850 que Lorenzo Langstroth construisit les premières ruches à cadres mobiles permettant de retirer les cadres et le miel sans détruire la ruche. Les ruches les plus utilisées à l'heure actuelle sont la Dadant et la Langstroth.

Et nos abeilles dans tout ça ?

Les abeilles sont à l'origine de l'immense variété de fleurs que nous pouvons observer aujourd'hui. La plupart des plantes à fleurs sont incapables de s'autopolliniser. Constatant que le vent n'était pas très efficace, les plantes s'habillèrent de couleurs vives et de motifs pour attirer les abeilles et autres insectes butineurs afin qu'ils véhiculent leur pollen. Leur nectar, très nutritif est bu et emporté par les abeilles dans leur ruche dans un estomac spécialement prévu à cet effet.

Structure de la colonie :

La colonie est dirigée par la **reine**, son rôle est de se reproduire. Elle pond 2000 à 2500 œufs par jour. L'essentiel de la colonie est constituée d'**abeilles ouvrières** (10 000 à 50 000 individus par ruche). Ces abeilles ouvrières (qui sont toutes des femelles) changent de rôle au long de leur existence : **d'abord nourrice** – l'abeille nourrit les larves et leur prodigue des soins, **puis nettoyeuse**, elle garde la ruche propre - **architecte** – elle construit les rayons de la ruche - **ventileuse** – elle régule la température de la ruche pour conserver une température inférieure à 35°C - **gardienne** – elle protège l'entrée de la ruche et contrôle l'identité des abeilles qui souhaitent rentrer, un vrai poste de vigile ! **butineuse** - elle part à la recherche de nectar et de pollen pour subvenir aux besoins de la colonie et finit **manutentionnaire**.

Les abeilles mâles (environ 1 000 par colonie) : leur vie semble plutôt facile, ils ne travaillent pas, ne cherchent pas de nourriture, ne peuvent pas défendre la ruche (puisqu'ils n'ont pas de dard), et sont chouchoutés par les abeilles ouvrières qui leur apportent du miel. Leur seul et unique rôle est de féconder la reine, ce qui entraîne leur mort. Ils ne survivront pas à l'hiver et ceux qui resteront dans la ruche en automne seront évincés par les abeilles ouvrières.

Puis, quand la ruche est pleine d'abeilles, pleine de miel alors se produit le cycle immuable et naturel de reproduction et de dispersion dans la nature des colonies d'abeilles, **l'essaimage**, mais ça c'est une autre histoire ...

Quelques chiffres :

- Pour produire 1 kg de miel les abeilles visitent 10 millions de fleurs et parcourent 60 000 km (1,5 fois le tour du monde),
- Au cours d'un vol de 15 - 30 minutes, l'abeille visite 30 à 300 fleurs et parcourt environ 1 km. Elle récolte env. 40 mg de nectar et 20 mg de pollen ; elle va produire une cuillère à café de miel dans sa courte vie,
- Par très forte miellée, une bonne colonie peut récolter jusqu'à 3 kg de miel par jour,
- Pour produire 1 kg de cire les abeilles consomment env. 7 kg de miel,
- Quand il y a du couvain, une colonie consomme env. 2 litres d'eau par jour,
- Les abeilles communiquent entre elles par une danse pour donner la direction, la distance et la nature des fleurs à visiter,
- L'espérance de vie est de 30 à 45 jours pour les abeilles au printemps et en été, à plusieurs mois pour celles qui naissent à l'automne et permettent à la colonie de survivre à l'hiver et redémarrer le cycle.

Malheureusement, les abeilles disparaissent mystérieusement depuis quelques années. La dégradation de la biodiversité, une utilisation intensive de pesticides et la présence du parasite «varroa» porteur de nombreux virus jouent certainement un rôle primordial dans ce phénomène.

A découvrir : un petit patrimoine bâti remarquable à Promilhanes, la Maison rucher ou maison aux abeilles, dont la particularité était d'abriter des ruches placards en bois dans l'épaisseur des murs hautes de 60 à 70 cm pour une largeur de 25 à 30 cm. Un orifice traversant la maçonnerie permettait l'accès des abeilles.

Visite gratuite à la demande. Contacter Mr André Conte au 05 65 21 12 93.



De bouche à oreille

Cela s'est passé, se passe ou se passera à Lugagnac

Une histoire d'abeilles : Il était une fois bzzzzbzzzz une histoire d'abeilles ! Voici bientôt deux ans, par une belle journée d'été, Laurence et Monique, deux habitantes du chemin des Adrets, s'activaient dans leur potager. C'est alors qu'un bruit puissant, voire angoissant par sa proximité, leur fit lever la tête ... elles s'attendaient à voir un hélicoptère survoler leur espace, mais que nenni ! d'un énorme essaim d'abeilles il s'agissait.



D'où venaient-t-elles ? Le mystère reste entier.

Où allaient-t-elles ? Perchées sur le versant haut de leur domaine, nos deux amies ont suivi l'itinéraire de cette nuée vrombissante et ont pu à peu près localiser le lieu de « l'atterrissage ».

Leur voisin Vincent, auteur du texte sur les abeilles qui précède cette petite histoire et apiculteur amateur, par elles averti de l'événement, se lança à la recherche de l'essaim, qu'il finit par trouver dans un champ en contrebas de celui des Adrets, cherchant à

s'installer dans le tronc d'un vieux chêne.

Depuis lors, régulièrement, il est allé s'enquérir de leur devenir. Malheureusement, la vétusté de leur abri et une météo défavorable leur ont laissé peu de chances de survie, et le tronc s'est trouvé vidé de ses précieuses occupantes et a fini par tomber.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Notre toujours aussi passionné apiculteur a pu, grâce au propriétaire du champ, récupérer ce vieux tronc et va lui donner une seconde vie sous la forme d'une ruche naturelle. Peut-être quelques-unes des nouvelles occupantes viendront-t-elles butiner dans votre jardin...

Jolie histoire n'est-ce pas ?

Si vous aussi, vous avez des petites anecdotes de la vie du village à raconter, les pages de ce bulletin vous sont ouvertes. N'hésitez pas, contactez-moi et je ferai figurer votre histoire, pour le plaisir de nos lecteurs (Catherine Morin – 06 23 41 09 42).



En savoir plus sur Lugagnac

(texte de Gisèle Russeil)



Le Comboulou

C'est quoi, ça ?

Une contrée fabuleuse, un sorcier local ou un chapeau de clown? Cherchez du côté des cornouillers, de leurs branches au bois flexible et dur, et vous allez être éclairés et ... satisfaits ! Sauf si vous êtes adeptes du véganisme. Mais si vous pensez que « dans le cochon tout est bon »... aucun problème !

Car le comboulou assiste des instruments... de torture ! Avec, en guise de nom, un mot de patois local, « humanisé » par notre accent.

Au siècle dernier, dans chaque village, en février, tout le monde « tuait le cochon ». C'était incontournable. Élément important de l'Economie familiale, pourvoyeuse d'une grande partie de la nourriture au cours de l'année, la « chose » n'était pas un « sacrifice barbare » consacré par les villageois - des gens pas plus violents que le commun des êtres humains ; cela dit sans chauvinisme ni parti pris (à Lugagnac, c'est mon père qui tuait le cochon et le découpait).

La veille du jour J, le matériel requis était réuni : l'échelle et son comboulou, un grand chaudron (en cuivre), du bois à brûler, la bassine pour récupérer le sang, et la longue maie.

Pauvre cochon ! Le moment venu, son instinct lui disait bien qu'il y avait péril en la demeure. Tiré par une corde et par les oreilles par 3 ou 4 hommes résolus, il poussait des grognements si désespérés que cela faisait frémir. Mais le couteau égorgeur savait opérer « vite fait, bien fait », si bien qu'il ne restait qu'un instant sur la maie retournée telle un autel païen. Je dis cela sans aucun cynisme, d'autant plus que les agriculteurs aiment les animaux qu'ils élèvent.

Bref, le sang coulait dans la bassine réservée à cet usage. Le corps de l'animal se retrouvait dans la maie, remise dans le bon sens et remplie d'eau. L'eau, chauffée à point dans le chaudron, permettait de racler les poils sans difficulté.

C'est alors que le cochon était hissé sur l'échelle appuyée contre un mur. Là, le comboulou (eh, oui !), morceau de bois courbe traversant horizontalement le haut de l'échelle, soutenait le haut de son corps. On prélevait alors, au niveau de la gorge, la viande nécessaire pour faire les boudins. Confectionner ceux-ci était le travail des femmes ; elles s'y employaient sur le champ, dès que les boyaux, enlevés, étaient nettoyés et encore chauds (pour éviter leur refroidissement, ils étaient recueillis dans une corbeille paillée par en-dessous et recouverte par un torchon). Quant à la cuisson des boudins, elle s'effectuait ensuite dans un chaudron, sous surveillance pour éviter leur éclatement. S'il restait du sang, on le faisait cuire à la poêle, comme une omelette : c'était la sanguette.

Restait le découpage de toute la viande, étape importante : cela se faisait le soir.

Des merveilles naissaient des morceaux obtenus, notamment un excellent pâté ; nourrissant et agréable au palais, on en mangeait souvent au petit déjeuner, dans la matinée, après quelques heures de travail laborieux.

Des longueurs de saucisse se retrouvaient pendues en spirales au plafond, voisinant avec des raisins des dernières vendanges et des tresses d'ail du jardin ; le tout mis là à sécher. Certains morceaux (de saucisse), après avoir baigné dans les « graissiers » - pots en grès – remplis d'huile, étaient délicieux à manger.

La conservation des jambons se faisait parfois sous la cendre, plus souvent sous une épaisse couche de sel. Les jarrets devenaient du jambonneau. Quant aux côtes du porc, conservées peu de temps, elles étaient mangées assez vite en guise de bon « petit salé ».

Le peu de viande restant sur les os, mélangée au gras et à la couenne, finissait en friton. Et le comboulou, satisfait, regagnait la « cave » où il se cachait... jusqu'à l'année suivante !

L'auteur de l'article sur le Moulin et Notre Dame des Sept Douleurs, paru dans le précédent Echo des Cazelles et dont nous ignorions l'identité, s'est manifesté ; il s'agit de Gisèle Russeil.



LES PAGES RECREATIVES



Clin d'œil

La maxime de Maxime « TIRER A BOULETS ROUGES »

Quand vous noyez quelqu'un sous les injures, que vous « tirez à boulets rouges » sur lui, ayez une pensée pour Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse au XVIII^{ème} siècle. Ce monarque aurait eu l'idée de faire rougeoier les boulets dans le feu avant de les lancer sur l'ennemi, pour causer encore plus de dégâts dans le camp adverse.



Four à rougir les boulets



Vos pages de jeux

Les solutions des jeux du numéro 29

1/ Le coin des juniors

Charade n°1 : Nénuphar

Charade n°2 : Parachute

2/ Quiz cinéma français : les répliques cultes

- Titre du film : Au revoir les enfants - Réalisateur : Louis Malle - Comédien : Philippe Morier-Genoud
- Titre du film : Marius - Réalisateur : Alexander Korda - Comédien : Raimu
- Titre du film : Le Président - Réalisateur : Henri Verneuil - Comédien 1 : Louis Arbessier - Comédien 2 : Jean Gabin

3/ Les mots croisés

Horizontal : A - Champollion - Las - À-pic - B - Halo - Rai - Cape - Miaou - C - Illustres - Soufrière - D - Féal - Idéales - Ean (âne) - E- Fi - Idée - Terrorise - F - Ondées - If - Maires - Ses - G - Né - Bu - Malle - Ost - H- Gambetta - Rosière - I - Initiale - RP - Sis - On - J - Eiv (vie) - St - Aorte - Censé - K - Rerea (aérer) - Luctérius - Au - L - Sesn (Ness) - Use - Cancagul (Lugagnac) - M - Utor (Tour) - Hi - EV - N - As - Chichement - Acier - O - Corsaire - Signol - En - P - An - Boite - Li - Tuerie - Q - Nom - PL - Rotors - Do - VO - R- Vélocipède - Sen - S - Oib (Bio) - Opère - Ver-NAC - T - Râ - Fine - Aer (Réa) - Joncour - U - Sees - Ai - Indes - Et - V - Sourd - Aster -Die - W - Drouot - Eu - Orhn (Horn) - X - SO - Sciée - Blancbec

Vertical : 1 - Chiffonnier - Sagan - Or - Sus - 2 - Haleine - Niés - Noria - 3 - Alla - Givre - Sud - 4 - Mouliérat - Esucob (Bocuse) - Ferré - 5 - Dé - Misanthrope - Iedo (Iode) - 6 - Orties - Bât - Oisillons - Us - 7 - Lardé - Bel - Lurçat - Ope - Aoc - 8 - Liée - lute (Etui) - Us - Hie - Ce - Asti - 9 - Sa - Acérer - Rirait - 10 - Oc - Le - Marot - Mélopée - 11 - Nase - Ma - Prêche - Ite - Rire - 12 - Postale - Trains - Ode - 13 - Leu - Eil (Lie) - Sein - Tigre - RDA - 14 - Ferrer - Ugé (Gué) - Vue - 15 - Rare - Os - Savant - Séos (Osés) - 16 - Minos - Sic - Couderc - Don - 17 - Aie - Oiseau - Iléon - Neihc (Chien) - 18 - Paroisse - Nulle - Noterb (Breton) - 19 - loe (Oie) - Setros (Sortes) - Reivnaj (Janvier) - Ne - 20 - Cu - Nés - Eneide - Néo



// Le coin des juniors

Charade n°1

Mon premier est le contraire de froid.
 Mon deuxième attache.
 Mon troisième est la première lettre de l'alphabet.
 Mon tout sert à fabriquer des oeufs de Pâques.

Charade n°2

Mon premier frappe.
 Mon deuxième mouille.
 Mon troisième est une note de musique.
 Mon quatrième se boit.
 Mon tout se dit d'un dessert contenant un aliment sucré très apprécié des gourmands.

Labyrinthe

Aide le chien Coquin à retrouver Tom



2/ Autrefois, beaucoup d'activités donnaient lieu à un nom de métier spécifique. Amusez-vous à associer les définitions et les noms de métiers ci-dessous :

1/ Crochechat	a/ Homme qui fait le métier de châtrer les animaux et tient parfois le rôle d'un vétérinaire
2/ Ebroueuse	b/ Nom donné au tailleur dans certaines localités du sud-ouest
3/ Torqueur	c/ Ouvrier chargé de blanchir partiellement le fil écreu du chanvre, du lin, avec de la cendre, avant de le rincer à l'eau claire
4/ Bourrelier	d/ Femme qui casse des noix
5/ Sudre	e/ Ouvrier chargé de trier les feuilles dans les manufactures de tabac
6/ Affranchisseur	f/ Charretier chargé de conduire les bœufs d'un lieu à un autre
7/ Rapetasseur	g/ Artisan qui fabrique et vend des harnais
8/ Pique-boeuf	h/ Fabricant de cadrans solaires
9/ Gnomoniste	i/ Homme qui raccommode grossièrement en utilisant des pièces de récupération
10/ Décruer	j/ Cordonnier en langue d'oc
11/ Epoulardeur	k/ Ouvrier chargé de mettre le tabac en rouleaux

(Noms tirés du Dictionnaire des métiers oubliés de la ville et de la campagne A. Novarino – éd. Omnibus. 2006)

Un grand merci à l'équipe du Musée de Cuzals (Sauliac sur Célé) qui a eu la gentillesse de nous prêter cet ouvrage. C'est un réel plaisir de le parcourir car il recèle des centaines de noms de métiers anciens d'ici et d'ailleurs qui en révèlent beaucoup sur les modes de vie d'avant.

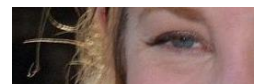
3/ Le Quiz « people » de Sophie : Fille ou fils de...

Ils sont écrivains, comédiens, réalisateurs, peintres ou sportifs ou du moins c'est ainsi que nous les connaissons ; mais ils ont également la particularité d'être fille ou fils d'hommes et/ou de femmes célèbres. A vous de retrouver leur nom, ainsi que le nom de leur célèbre géniteur.

a) Nous le connaissons surtout en tant qu'acteur de cinéma ou de théâtre, mais il est également chanteur, et a enregistré quelques disques. Son père, acteur et metteur en scène est décédé en 2010.



2) Fille d'un célèbre acteur français, cette actrice a plusieurs Césars à son palmarès. Les gènes du monde du spectacle sont dans la famille puisque son frère était également un acteur reconnu.



c) Ce chanteur/compositeur français, fils d'un réalisateur est décédé en 1980. Trente ans après son décès, il figure toujours en bonne position dans le classement des chanteurs ayant vendu le plus de disques en France, Il a reçu en 1969 le Grand Prix du Disque de l'Académie Charles Cros.



NOUVEAU !

VOTRE CONCOURS DE
PRINTEMPS !

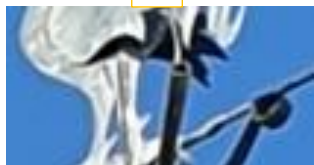
Autour d'une mosaïque de photos prises dans le bourg du village

Voici 10 photos prises dans le bourg. A vous de deviner ce qu'elles représentent. Attention, certaines d'entre elles se sont amusées à se présenter dans un sens différent de celui dans lequel vous pouvez les voir en vous promenant.

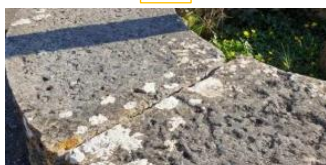
Un feuillet est glissé dans ce bulletin pour vous permettre de jouer. Il vous suffit de le compléter **avant le 15 mai** et de le glisser dans la boîte à lettres de la Mairie.

Les 3 gagnants seront tirés au sort lors d'un prochain Conseil Municipal.

1



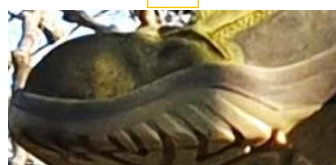
2



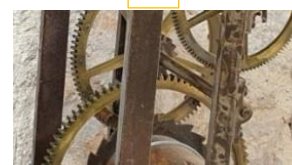
3



4



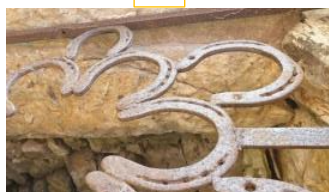
5



6



7



8



9



10



Un grand merci à Patrick Rouable de s'être prêté au jeu en prenant ces différentes photos.

Le Comité de Rédaction de l'Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro.